

## **Formation Médical niveau 1 (EM 1)**

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

### **Conditions d'admission pour entrer en formation :**

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité.

### **Programme :**

Elle comporte trois unités de valeur (UV) :

**1. L'UV-PSC 1**, d'une durée minimale de sept heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I, telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

**2. L'UV-HPR**, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant trois parties :

**HPR 1** : Prévention des risques professionnels maritimes ;

**HPR 2** : Hygiène

- Hygiène individuelle et collective ;

- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.

**HPR 3** : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

**3. L'UV-AMMCT 1**, aide médicale en mer - consultation télé médicale de niveau 1, d'une durée d'une heure, incluant une formation :

- aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télé médicale d'urgence ;

- à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord ;

- à la préparation d'une évacuation sanitaire.

**TOTAL FORMATION MODULAIRE**

**11 heures**